



CAP Avenir
ORGANISME DE FORMATION

PUBLIC

Personnel exerçant après des usagers

DURÉE – TAILLE DU GROUPE

5 demi-journées.
Groupe de 8 à 10 apprenants.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis formel n'est exigé.

ÉVALUATION/VALIDATION

À chaud et par QCM.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques, exercices pratiques, support de formation.

TARIF

INTRA : 1290,00€ HT / jour hors frais de déplacement, hors frais duplication de support.

Délai d'accès :

Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande.

Modalités d'accès handicap :

Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts.
(V-02/2025)

VIE AFFECTIVE ET SEXUALITÉ DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

(REF. GSH09)

Objectif global

- Identifier et comprendre les différents obstacles liés à la sexualité en institution.
- La recherche des causes et les conséquences sur le comportement de la personne handicapée.
- Développer la notion de handicap et sexualité, les représentations de chacun et la notion de "tabou".

Objectifs spécifiques

- Connaître la législation sur le sujet et intégrer les limites de la prise en compte et la gestion de la dimension sexuelle et affective en collectivité.
- Identifier les incidences des handicaps sur la sexualité de la personne et sa singularité.
- Repérer son propre positionnement par rapport à la sexualité des personnes handicapées.
- Élaborer des outils communs et harmoniser les pratiques professionnelles dans les réponses apportées, lors de la reconnaissance des différentes situations.

DOCUMENTS DELIVRES SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

Un certificat de réalisation sera remis à chaque apprenant à l'issue de l'action de formation.

Un rapport de stage sera adressé à la direction, formalisant les objectifs retenus par les professionnels représentés.

« Quel que soit le type de handicap, la personne déficiente doit demeurer le 1er acteur de sa vie affective, relationnelle et sexuelle »